CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E40587** **VALABLE JUSQU'AU** **24/09/2027**

ÉDITÉ LE 15/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1983

Raison sociale : SOCIETE DE TRAVAUX PUBLIC PROM

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 20/08/2004

Capital : 396 368

8 ALLÉE KATHERINE JOHNSON
ZA DES PETITS CARREAUX
94380 BONNEUIL-SUR-MARNE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL B 310347919

Siret : 310 347 919 00030

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 7900C

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 289462N1241000/001

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 289462N1241000/001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 01 43 77 55 55 **Fax :**

Portable : 06 03 12 84 23

Responsabilité légale :
COUTANT OLIVIER PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.societep.fr

E-mail : societep@wanadoo.fr

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 621 488 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1112	Démolition - déconstruction (Technicité confirmée)	18	12/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

15/07/2026 10:47

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.